

Chênaies pédonculées à Molinie bleue (9190)

> Formes typiques

Localisation : surface toujours très limitée, cuvette et dépression concentrant les eaux de ruissellement – sur substrat acide longuement engorgé en eau dès la surface

Strate arborescente	Strate arbustive
Claire à incomplète, dominée par le Chêne pédonculé à l'état de futaie accompagné du Bouleaux pubescent, du Tremble et parfois de l'Aulne glutineux	Peu fournie, composée principalement de Bourdaine, de Saules, de Poirier sauvage et parfois de rejets de Tremble
Strate herbacée	Strate muscinale
Constituée d'un tapis de Molinie bleue, le plus souvent en touradons, accompagné de Potentille tormentille, d'Osmonde royale, de Laïche paniculée, de Peucedan à feuilles en lanières, de Laïche lisse, de Joncs, de Polystic spinuleux	Disséminée (Polytric élégant, Polytric commun, Sphaigne sp)

CRITERES DE RECONNAISSANCE DE LA TYPICITE DE L'HABITAT 9190



CRPF Bretagne-Pays de la Loire

Code Natura 2000 (EUR 27)	Nom de l'Habitat	Etats de l'habitat à privilégier	Objectif déterminant la gestion	Liste des essences arborescentes caractéristiques de l'habitat susceptibles d'être favorisées sans restriction	
				Essences objectif*	Essences accessoires*
9190-1	Chênaies pédonculées à Molinie bleue	Futaie ou futaie avec taillis à base de Chêne pédonculé, Bouleau pubescent et tremble	Production extensive de Chêne pédonculé Gestion conservatoire pour les stations les plus hydromorphes	Chêne pédonculé	Tremble, Bouleau pubescent, Aulne glutineux, Poirier sauvage

> Règles de gestion particulières

Obligations :	Recommandations :
<ul style="list-style-type: none"> ✘ Exclure les coupes rases > 0,5 ha (pour limiter les remontées de nappe et le développement des herbacées héliophiles) ✘ Pas de drainage, ni de remblais ✘ Pas de travail lourd du sol (labour) ✘ Ne pas amender et fertiliser les parterres de coupe ✘ Ne pas brûler les rémanents d'exploitation ✘ Interdiction de faire passer une desserte forestière par l'habitat ✘ Prendre des précautions lors du débardage : cloisonnement d'exploitation obligatoire ✘ Maintenir des arbres morts au sol et sur pied (au moins 2/ha en moyenne sur l'habitat)¹⁰ ✘ En plantation même d'enrichissement n'utiliser que des essences caractéristiques de l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Maintenir quand ils existent au moins 2 arbres « d'intérêt biologique »¹⁰ par hectare en moyenne sur l'habitat (possibilité de souscrire un contrat Natura 2000 pour cette action) ✘ Privilégier le traitement irrégulier du peuplement lorsque sa structure le permet (cf fiches VIII et IX du SRGS) ✘ Préférer là où elle est possible la régénération naturelle en l'assistant si besoin ✘ A titre écologique, conserver les essences secondaires (Bouleau, Saules, Tremble, Poirier à feuille en cœur, vieilles Bourdaines ...) là où elles existent

¹⁰ Par mesure de sécurité, les arbres choisis devront être suffisamment éloignés des voies fréquentées par le public

Incidence du choix du traitement sylvicole et du niveau de productivité sur l'état de conservation de l'habitat en fonction du peuplement en place. Ces influences sont conditionnées au respect des règles générales (pages 7 et 8) et particulières de gestion de l'habitat.



: Traitement sylvicole conseillé



: Traitement sylvicole envisageable



: Traitement sylvicole proscrié par le SRGS



: Sans objet



: incidence favorable sur la conservation de l'habitat



: incidence neutre sur la conservation de l'habitat



: incidence défavorable sur la conservation de l'habitat

Type de Peuplement en place \ Traitement sylvicole	Traitement en Taillis simple	Gestion en Mélange futaie taillis		Conversion en futaie régulière	Traitement en Futaie régulière	Conversion en futaie irrégulière	Traitement en Futaie irrégulière	Niveau de productivité
		Taillis avec réserves éparses	Mélange futaie taillis					
Taillis simple	☹️	☹️	😊	😊	⚪	😊	⚪	I ou II
Taillis avec réserves éparses	🔴	☹️	😊	😊	⚪	😊	⚪	I ou II
Mélange futaie taillis	🔴	🔴	☹️	😊	⚪	😊	⚪	II
Futaie régulière	🔴	🔴	🔴	⚪	☹️	⚪	😊	II
Futaie irrégulière	🔴	🔴	🔴	⚪	☹️	⚪	☹️	II